



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 25625

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la possibilité d'apposer une plaque commémorative du sacrifice et du dévouement des soldats de la Grande Guerre au Panthéon, à l'occasion des cérémonies du 11 novembre 2008 qui marqueront le 90e anniversaire de la fin du premier conflit mondial. En effet, la tragédie humaine qu'a représenté la guerre de 1914-1918 et les souffrances endurées par les combattants des tranchées semblent pleinement justifier, outre l'hommage militaire existant aux Invalides, que la nation rende à ces derniers un hommage à la hauteur de leur engagement. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement sur cette question.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants tient à rappeler que le décès du dernier poilu, M. Lazare Ponticelli, le 12 mars 2008, a provoqué une vive émotion dans notre pays. C'est pourquoi le Président de la République a souhaité que la Nation tout entière lui rende le 17 mars 2008 hommage solennel. Dans le prolongement des cérémonies nationales du 17 mars, le Président de la République a également souhaité que soit apposée, sous le dôme des Invalides, une plaque en hommage à l'ensemble des Français ayant combattu durant la guerre de 1914-1918. Ce geste témoigne d'une marque de reconnaissance exceptionnelle de la Nation envers cette génération. Afin d'en préserver le caractère exceptionnel, aucune autre plaque ne devra être apposée au sein d'une autre enceinte, tel que le Panthéon. Enfin, le secrétaire d'État précise que dans le cadre des commémorations et événements organisés à l'occasion du 90e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, de nombreuses commémorations et manifestations se dérouleront en 2008 sur tout le territoire, en hommage à tous les combattants de la Première Guerre mondiale.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25625

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juin 2008, page 5301

Réponse publiée le : 12 août 2008, page 6947